

---

# États financiers de la Fondation paralympique canadienne

31 mars 2020

---

---

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État des revenus et des dépenses	4
État de l'évolution des soldes des fonds	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-10

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la  
Fondation paralympique canadienne

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation paralympique canadienne (la « Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états des revenus et des dépenses, de l'évolution des soldes des fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Le 26 août 2020

## Fondation paralympique canadienne


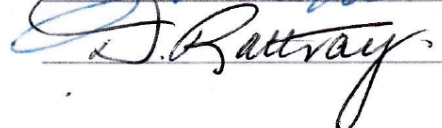
### État de la situation financière

Au 31 mars 2020

	Notes	2020 \$	2019 \$
<b>Actif</b>			
À court terme			
Encaisse		778 824	460 896
Débiteurs		151 619	226 382
Frais payés d'avance		3 031	11
		<b>933 474</b>	<b>687 289</b>
<b>Passif</b>			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer		5 616	39 518
Montant dû au Comité paralympique canadien	5	216 923	97 896
		<b>222 539</b>	<b>137 414</b>
<b>Soldes des fonds</b>			
Non affecté – Fonds d'administration général		623 158	124 259
Affecté à l'externe – Fonds de la Campagne d'automne		67 641	46 232
Affecté à l'externe – Fonds de la Campagne ImagiNation		136	379 384
Affecté à l'externe – Fonds Haute Performance		20 000	—
		<b>710 935</b>	<b>549 875</b>
		<b>933 474</b>	<b>687 289</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

 administrateur  
 administrateur

## Fondation paralympique canadienne

### État des revenus et des dépenses

Exercice terminé le 31 mars 2020

						2020	2019
	Fonds d'administration général	Fonds du Cercle des champions	Fonds de la Campagne d'automne	Fonds de la Campagne ImagiNation	Fonds Haute Performance	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>							
Dons généraux	203 631	—	—	—	—	203 631	51 761
Cercle des champions	—	35 358	—	—	—	35 358	81 528
Campagne d'automne	—	—	25 104	—	—	25 104	27 047
Événements	392 221	—	—	—	—	392 221	295 772
Marketing pour la cause	111 467	—	—	—	—	111 467	42 704
ImagiNation	—	—	—	791 672	—	791 672	692 231
Haute Performance	—	—	—	—	20 000	—	—
Apports en nature	15 515	3 620	—	3 620	—	22 754	20 605
	<b>722 834</b>	<b>38 977</b>	<b>25 104</b>	<b>795 291</b>	<b>20 000</b>	<b>1 602 206</b>	1 211 648
<b>Dépenses</b>							
Administration	216 436	3 910	3 694	17 106	—	241 146	237 362
Excédent des revenus sur les dépenses avant les apports au Comité paralympique canadien	506 398	35 067	21 410	778 185	20 000	1 361 060	974 286
Apports au Comité paralympique canadien	—	—	—	1 200 000	—	1 200 000	1 050 000
<b>(Insuffisance) excédent des revenus par rapport aux dépenses</b>	<b>506 398</b>	<b>35 067</b>	<b>21 410</b>	<b>(421 815)</b>	<b>20 000</b>	<b>161 060</b>	<b>(75 714)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Fondation paralympique canadienne

### État de l'évolution des soldes des fonds

Exercice terminé le 31 mars 2020

	<b>2020</b>					2019	
	<b>Fonds d'administration général non affecté</b>	<b>Fonds Cercle des champions affecté à l'externe</b>	<b>Fonds de la Campagne d'automne affecté à l'externe</b>	<b>Fonds de la Campagne ImagiNation affecté à l'externe</b>	<b>Fonds Haute Performance</b>	<b>Total</b>	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	<b>124 260</b>	—	<b>46 231</b>	<b>379 384</b>	—	<b>549 875</b>	625 589
(Insuffisance) excédent des revenus par rapport aux dépenses	<b>506 398</b>	<b>35 067</b>	<b>21 410</b>	<b>(421 815)</b>	<b>20 000</b>	<b>161 060</b>	(75 714)
Transferts internes	<b>(7 500)</b>	<b>(35 067)</b>	—	<b>42 567</b>	—	—	—
Solde à la fin	<b>623 158</b>	—	<b>67 641</b>	<b>136</b>	<b>20 000</b>	<b>710 935</b>	549 875

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Fondation paralympique canadienne

### État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2020

	Notes	2020 \$	2019 \$
<b>Activités de fonctionnement</b>			
(Insuffisance) excédent des revenus par rapport aux dépenses		<b>161 060</b>	(75 714)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement	4	<b>156 868</b>	128 995
		<b>317 928</b>	53 281
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie		<b>317 928</b>	53 281
Trésorerie au début		<b>460 896</b>	407 615
<b>Trésorerie à la fin</b>		<b>778 824</b>	460 896

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



## **1. Objectif de la fondation**

La Fondation paralympique canadienne (la « Fondation ») fut établie afin d'assurer que les programmes, l'équipement et les gens soient en place pour aider à propulser plus de Canadiens ayant un handicap du terrain de jeux jusqu'au podium olympique. La Fondation recueille des fonds exclusivement pour les programmes et activités du Comité paralympique canadien.

La Fondation fut constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* le 19 février 2015 sans capital-actions. La Fondation est une fondation publique reconnue en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) en date du 12 juin 2015; elle est exonérée de l'impôt sur le revenu et peut délivrer des reçus officiels de dons aux fins de l'impôt.

## **2. Méthodes comptables**

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

*Adoption du chapitre 4433, « Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif »*

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, la Fondation a adopté le chapitre 4433, « Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif » (chapitre 4433), qui remplace le chapitre 4431 sur le même sujet. Le chapitre 4433 fournit des indications supplémentaires relatives à la décomposition des immobilisations corporelles constituées d'importantes composantes distinctes, à la comptabilisation des dépréciations partielles lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation et aux informations connexes à fournir relatives à la dépréciation. Conformément aux dispositions transitoires, la Fondation a appliqué le chapitre 4433 prospectivement et ceci n'a eu aucune incidence importante sur les informations ou les montants présentés dans ses états financiers.

### *Comptabilité par fonds*

Les comptes de la Fondation sont gérés conformément aux principes de comptabilité par fonds. Les ressources reçues et dépensées sont classées dans des fonds à des fins comptables et de prestation, qui correspondent aux objectifs précisés par les donateurs à l'externe ou par le conseil d'administration à l'interne.

#### *(a) Fonds d'administration général*

Le Fonds d'administration général comptabilise tous les programmes et toutes les activités administratives relatifs aux fonds non affectés de la Fondation.

#### *(b) Fonds du Cercle des champions*

Le Fonds du Cercle des champions a été établi pour épauler des initiatives ciblées y compris en matière d'entraîneurs, de formation et d'innovation ainsi que d'équipement.

#### *(c) Fonds de la Campagne d'automne*

Le Fonds de la campagne d'automne a été établi pour enregistrer les revenus générés par la campagne de financement annuelle d'automne de la Fondation afin de soutenir les objectifs de la Fondation et créer plus d'occasions de participer à des sports pour les Canadiens handicapés.

#### *(d) Fonds de la Campagne ImagiNation*

Le Fonds de la Campagne ImagiNation a été créé pour aider à rendre le sport plus accessible à tous grâce au Développement rapide de l'athlète et au Développement de la prochaine génération d'athlètes.

## **2. Méthodes comptables (suite)**

### *Comptabilité par fonds (suite)*

#### *(e) Fonds Haute Performance*

Le Fonds de haute performance a été créé pour soutenir l'achat d'équipement d'élite et les programmes pour les athlètes de haut niveau.

#### *Constatation des revenus*

La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés, où les apports liés aux transactions générales sont constatés à titre de revenus dans le Fonds d'administration général lorsque reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré. Tous les autres apports affectés sont constatés à titre de revenus du fonds affecté approprié. Les apports affectés pour lesquels il n'existe pas de fonds affecté correspondant sont reportés et constatés à titre de revenus du Fonds d'administration général dans l'exercice au cours duquel les dépenses afférentes sont engagées.

Les dons sont constatés lorsque reçus. Les dons en biens et services que la Fondation aurait en temps normal achetés sont constatés à leur juste valeur estimative. Les promesses de dons ne sont constatées que lorsque les dons sont reçus.

#### *Instruments financiers*

La Fondation constate initialement les actifs financiers et les passifs financiers à leur juste valeur. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de la trésorerie qui est évaluée à la juste valeur.

#### *Dons en nature*

La Fondation reçoit des apports en nature de divers partenaires. Les apports en nature sont les frais d'audit et sont comptabilisés aux revenus et aux dépenses lorsqu'utilisés.

#### *Utilisation d'estimations*

Dans le cadre de la préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus d'activités et des dépenses constatés au cours de la période visée par les états financiers. Des hypothèses sont utilisées pour l'estimation de la recouvrabilité des débiteurs et l'établissement du montant des charges à payer. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

## **3. Gestion du capital**

Les objectifs quant à la gestion du capital de la Fondation sont les suivants :

- (a) Mettre en place des ressources suffisantes pour réaliser les priorités financières établies par le conseil d'administration au cours de l'examen du plan stratégique;
- (b) Protéger la capacité de la Fondation de continuer à être considérée comme organisme sans but lucratif et de réaliser les objectifs des différents fonds;
- (c) Investir des fonds dans les instruments financiers conformément à la politique de placement;
- (d) Gérer les apports affectés à l'externe qui précisent les conditions d'utilisation des ressources financières.

**3. Gestion du capital (suite)**

Le capital est constitué des soldes des fonds du Fonds d'administration général, du Fonds du Cercle des champions, du Fonds de la Campagne d'automne et du Fonds de la Campagne ImagiNation. Les besoins de trésorerie de la Fondation n'ont pas changé et sa stratégie générale, quant à la gestion de son capital, reste la même que pour l'exercice précédent. La Fondation s'est conformée aux exigences des apports affectés.

La Fondation contrôle son capital en se servant de différentes mesures financières, qui incluent les flux de trésorerie et les écarts dans les prévisions et les budgets.

**4. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie**

	<b>2020</b>	2019
	\$	\$
<i>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement</i>		
Débiteurs	<b>74 763</b>	203 883
Frais payés d'avance	<b>(3 020)</b>	1 039
Créditeurs et charges à payer	<b>(33 902)</b>	26 213
Montant dû au Comité paralympique canadien	<b>119 027</b>	(102 140)
	<b>156 868</b>	128 995

**5. Opérations entre apparentés**

Le Comité paralympique canadien (l'« Organisme »), un organisme sans but lucratif indépendant, est responsable de tous les aspects entourant le rôle du Canada dans le mouvement paralympique, y compris les Jeux d'été et d'hiver, et contrôle la Fondation.

Tel que stipulé dans l'entente cadre de services entre l'Organisme et la Fondation, l'Organisme fournit le soutien à la Fondation au moyen des ressources humaines, dont le montant peut être estimé à 254 508 \$ (312 045 \$ en 2019).

Au 31 mars 2020, la Fondation a une somme à payer de 216 923 \$ (97 896 \$ en 2019) à l'Organisme. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2020, la Fondation a fourni un montant de 1 200 000 \$ (1 050 000 \$ en 2019) à l'Organisme.

**6. Transferts interfonds**

La Fondation soutient les initiatives stratégiques du Comité paralympique canadien. Le fonds ImagiNation a été créé pour soutenir les initiatives de développement des jeunes athlètes ainsi que le programme des athlètes de la prochaine génération du gouvernement du Canada, par lequel le gouvernement du Canada verse 1 million de dollars par an en fonds de contrepartie. Les transferts interfonds pour l'exercice 2020 reflètent l'orientation de la Fondation par le Comité paralympique canadien sur les domaines d'intervention prioritaires.

**7. COVID-19**

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a annoncé que la COVID-19 (maladie à coronavirus 2019) pouvait être qualifiée de « pandémie ». Cette annonce a déclenché la mise en place d'une série de mesures de santé publique et de mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. La durée et les incidences de la COVID-19 restent inconnues et il est impossible d'estimer de façon fiable les incidences que la durée et la gravité de la pandémie pourraient avoir sur les résultats financiers et la situation financière de la Fondation aux périodes futures.